

## AMI DYNAMIC BOIS

### Projet PyC'En Bois

## 1<sup>ère</sup> REUNION DE COMITE DE PILOTAGE – 1<sup>er</sup> février 2017

### COMPTE RENDU

Comité de pilotage du projet PyC'En Bois, réuni le 1<sup>er</sup> février 2017 à la Mairie de Lannemezan, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Dupont, vice-président du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves

#### Présents

- BARDOU Gérard (ADEME)
- CARMINATI Damien (Estera Innovation)
- COURET Elisabeth (DDT 65)
- CHOLLET François (ONF DT Midi-Méditerranée)
- DUPONT Jean-Marie (PETR PLVG)
- FONSECA José (Entrepreneur forestier)
- FORGUES Henri (PETR Pays des Nestes)
- GONZÁLEZ Álvaro (PETR PLVG)
- LAMBRECQ Didier (Fibre Excellence)
- LARGIER Gérard (CBN Pyrénées-Midi-Pyrénées)
- LIONS Anne-Sophie (PETR Pays des Nestes)
- MAILLE Sophie (Nature Midi-Pyrénées)
- MAUMUS Denis (SDE 65)
- MEUNIER Jean-Lou (ONF 65)
- MISPOULET Marc (DRAAF)
- PERGET Thomas (UR COFOR Occitanie)
- PLANO Bernard (PETR Pays des Nestes)
- RAVELEAU Orange (PETR PLVG)
- REGIS Samuel (DDT 65)
- ROBIN Anne-Sophie (PETR Cœur de Bigorre)
- ROLLET Sylvain (Parc National des Pyrénées)
- ROUYER Emmanuel (CRPF Midi-Pyrénées)
- SANGUINET Pierre (SAS Sanguinet)
- SENAFFE Irène (UGS COFOR)

#### Excusés

- BRUNE Jacques (PETR Cœur de Bigorre)
- CARRERE Maryse (PETR PLVG)
- CHAZELLE Etienne (Pyrénées Bois Energies)

#### Ordre du jour :

- Objectifs du projet
- Investissements dans la chaîne de récolte et de transformation
- Etat d'avancement de la démarche d'exploitation en pente. Préprogramme de coupes
- Amélioration et renouvellement de peuplements
- Commercialisation : contrats et traçabilité
- Groupes de travail, poursuite des actions et calendrier

## **Introduction par M. Plano, M. Forgues et M. Dupont**

Les élus représentant les PETR associés accueillent et remercient les participants à la réunion. M. Plano rappelle l'implication tant de la part du Pays des Nestes comme de la Mairie de Lannemezan et de la communauté de communes du Plateau dans les initiatives de développement de la filière et remarque que les territoires attendent que le projet PyC'En bois soit réalisé avec succès.

M. Forgues explique que le Pays des Nestes travaille depuis longtemps pour le développement de la filière forêt/bois. Il se félicite de ce partenariat entre les trois pays et souhaite voir bientôt la réalisation d'actions concrètes.

M. Dupont excuse la présidente du PLVG Mme. Maryse Carrère et le président du PETR Cœur de Bigorre M. Jacques Brune. Il rappelle brièvement l'historique de présentation du dossier, redéposé et retenu finalement dans l'édition 2016 de l'AMI DYNAMIC Bois.

## **Présentation du projet et des objectifs**

M. González souligne l'intérêt de la réunion pour faire le rappel des objectifs, faire une présentation des partenaires, montrer l'avancement des différents volets, et valider les lignes et les groupes de travail.

Ensuite les objectifs de mobilisation du projet sont présentés : 150 000 m<sup>3</sup> sur 3 ans, avec une forte proportion de bois « plus ». Il s'agit de contribuer avec cet effort de mobilisation à développer les filières locales pour tous les débouchés : bois-énergie, bois d'œuvre et bois d'industrie. Le projet envisage également un volet d'amélioration et renouvellement des peuplements, en accord avec les objectifs de l'AMI. 1,3 M € au total sont prévus pour des investissements dans la chaîne de récolte et de transformation, pour des aides à l'amélioration et au renouvellement de la forêt, et pour la réalisation de l'animation et des études liées.

M. Dupont souligne l'importance de ces subventions dans un contexte difficile pour la mobilisation d'aides publiques, ce qui oblige encore plus à travailler de façon exemplaire et à respecter les engagements pris pour aboutir à la réalisation globale du projet.

La présentation continue avec le rappel du territoire où le projet a lieu (3 Pays de montagne du département), couvrant 112 000 ha boisées à propriété pour la plupart publique. Les centres de consommation de bois les plus importants tels que le site de Fibre Excellence à Saint Gaudens et l'usine de Pyrénées Bois Energie à Marnac sont signalés sur la carte, qui montre aussi des exemples du réseau de chaufferies à bois qui se développent sur le département. M. Forgues cite d'autres installations à bois (MARPA à Bourg de Bigorre, ou Maison Intergénérationnelle à Tilhouse), comme exemples des types de projets amenés à se répliquer sur le territoire, notamment grâce aux programmes TEPCV des territoires.

## **La ressource bois des plantations de résineux en pente**

M. González poursuit la présentation avec les estimations de la ressource à mobiliser : 800 ha de plantations de résineux en terrains en pente, pour 50 000 m<sup>3</sup> de bois, et 360 ha de peuplements sous-exploités, principalement sur des forêts publiques, pour 26 000 m<sup>3</sup>. Mme Sénaffe rappelle le déroulé de l'étude qui a servi de base pour le travail qui continue actuellement pour identifier les zones potentielles. Il s'agit pour la plupart de plantations de résineux homogènes issues du FFN. Ces zones, avec des pentes entre 30 et 70%, sont accessibles avec des machines spécifiques treuillées. Ces systèmes vont représenter un vrai changement de vision pour l'exploitation

de zones qui sont considérées comme des importants réservoirs de bois et qui vont pouvoir être remises en sylviculture et renouvelées.

### **Investissements dans la chaîne de récolte et de transformation :**

Après une brève présentation du schéma partenarial et des rôles de chaque acteur, les investissements prévus par le projet pour la transformation des bois sont abordés.

M. Sanguinet précise les activités et l'utilisation des produits sortis de la scierie. 50 000 m<sup>3</sup> de bois principalement résineux sont transformés chaque année pour la fabrication de charpentes, emballages et coffrages. Parmi les produits connexes, les plaquettes sont envoyées à la fabrication de pâte à papier, les sciures à des procédés industriels et les écorces à la cogénération.

L'intérêt de la scierie pour investir dans des moyens d'exploitation porte sur le fait de pouvoir maîtriser mieux la récolte des différents produits de la coupe. Le skidder à grappin et pince « klemmbank » dont l'achat est prévu facilite la saisie des bois et surtout permet de mieux valoriser les extrémités sommitales des arbres. Cela a une grande importance par rapport à l'exploitation des vieilles châtaigneraies, peuplements qui constituent un réservoir de bois très important pour les utilisations énergétiques, du fait qu'il ne s'agit pas d'une essence recherchée par l'industrie.

Les investissements prévus par Estera consisteront à des améliorations sur la plateforme de production et de stockage de bois-énergie que la société gère à Lannemezan. M. Carminati précise que ces améliorations (enrobés des surfaces, ouvertures sur façades, pont bascule) sont essentielles pour garantir que dans le scénario objectif l'approvisionnement des chaudières est sécurisé et que la plaquette fournie est d'une qualité irréprochable.

Concernant la mise en place de moyens adaptés à l'exploitation en pente, M. Meunier détaille les conditions du marché lancé par l'ONF pour faire cette prestation de travaux forestiers. Cinq entreprises ont répondu et après une première sélection, deux candidats ont été évalués selon une grille basée à 55% sur l'offre de prix et à 45% sur de critères techniques tels que le matériel à mettre à disposition ou la capacité d'organisation. L'entrepreneur M Fonseca qui a le siège de son entreprise dans les Landes a été finalement retenu.

M. Fonseca fait noter que la livraison du matériel est prévue la première semaine d'avril. Il s'agit de un porteur et d'une abatteuse à 8 roues, équipés de tracks et de treuils. Il explique que ce matériel performant devrait permettre de réaliser la plupart des chantiers, si les conditions météorologiques sont bonnes. Il précise que les subventions obtenues pour réaliser l'investissement ont été de grande importance compte tenu des coûts de ce type d'exploitation, pour pouvoir s'adapter aux prix de bois rendus.

M. Meunier explique que le travail d'évaluation du portefeuille de coupes se peaufine, et qu'un ensemble de chantiers est prévu pour 2017 avec un objectif de 15 000 m<sup>3</sup>. En plus, plusieurs milliers de m<sup>3</sup> seraient exploitables sur d'autres zones qui n'ont pas encore été étudiées, et qui mériteraient une étude approfondie.

L'étape suivante consistera à signer avec chaque commune propriétaire un contrat pour l'exploitation et la vente groupée. Les conditions doivent permettre de financer à l'ONF les coûts d'exploitation et d'offrir une rétribution à la collectivité. Ce fonctionnement permet d'avoir à la clef des contrats d'approvisionnement qui garantissent l'écoulement des bois par des ventes bord de route.

M Chollet remarque les difficultés que l'on trouvera dès les premiers chantiers, puisque l'évaluation de la faisabilité nécessitera de beaucoup de travail de terrain. Les volumes sur pied sur ce type de peuplements ont été pour l'instant juste estimés, car ils sont peu connus du fait qu'aucune intervention n'a été faite pendant 50 ans. Une nouvelle sylviculture est à inventer au fur et à mesure que l'on aura plus de retour technique.

Il souligne aussi les aspects humains : certaines communes vont découvrir qu'ils ont des contrats FFN et des créances en cours ; un grand travail d'animation et d'analyse devra être entrepris de la part de l'ONF et des Communes Forestières. Ainsi qu'un énorme effort pour arriver à mobiliser ce volume de 45 000 m<sup>3</sup> en 3 ans.

M. González rappelle que l'une des avantages de ces machines est de permettre une majeure pénétration dans les peuplements en réduisant les besoins de desserte interne, mais qu'il faut toujours les places de dépôt ainsi qu'une desserte routière appropriée pour l'évacuation des bois. La mesure FEADER d'aide à la desserte forestière est actuellement limitée et d'autres moyens de financement doivent être explorés pour enlever les points de blocage (desserte routière, points noirs).

### **Plan d'amélioration et de renouvellement des peuplements**

M. González rappelle le besoin de définir des critères précis pour la caractérisation des peuplements qui pourront faire l'objet d'actions d'amélioration et de renouvellement. Il note que les aides du programme DYNAMIC Bois ressemblent celles du Fonds Carbone Régional, mais les conditions pour sa mobilisation seraient plus souples en termes de surfaces à rassembler.

M. Chollet signale que cependant les aides DYNAMIC Bois sont moins incitatives économiquement ; une typologie a été faite dans le cadre du projet GASPYP (DYNAMIC Bois 2015), ou l'ensemble de l'intervention a dû être inventé, tant sur le plan technique que sur celui de la gestion. Ce travail pourra être mis à disposition du projet PyC'En Bois.

Il indique que trouver ces surfaces est très compliqué tant en forêt communale que privée. Cela a amené à être innovant dans la définition d'itinéraires sylvicoles dans le projet GASPYP, notamment pour mettre en place des interventions respectueuses de l'équilibre forêt-gibier à cause des coûts élevés induits.

M. Rouyer explique que le CRPF a été beaucoup plus impliqué sur Gaspyp que sur PyC'En Bois. Leur intervention ici est prévue pour coupler et accompagner quelques chantiers en forêt privée à côté des interventions en forêt publique.

Par rapport à la caractérisation de la ressource forestière, M. Plano rappelle l'initiative e-Forêt, avec un financement par la région, qui vise à faire une évaluation des peuplements forestiers par télédétection d'abord de façon expérimentale sur un périmètre de 100 km autour de Lannemezan. Le but est d'identifier le potentiel pour garantir qu'il y aura une ressource suffisante et disponible, ce qui est la demande des industriels pour pouvoir s'installer sur le secteur. L'association Bois d'Occitanie et l'ONF sont partenaires.

### **Implications environnementales**

M. Dupont signale que par rapport aux enjeux environnementaux concernant l'exploitation en pente, on attend que ces nouvelles machines permettent de réduire les impacts. Un effort remarquable de concertation pour éviter des conflits sera pourtant nécessaire.

Mme Maille indique qu'un inventaire de vieilles forêts de plaine est en cours de réalisation par l'Observatoire des forêts pyrénéennes – Nature Midi-Pyrénées, sur des forêts à moins de 600 m d'altitude, ce qui pourra être

pris en compte pour l'identification de peuplements sur lesquels on sera amené à intervenir. L'Observatoire est également partant pour participer aux discussions sur les itinéraires sylvicoles à définir dans le Plan d'amélioration de peuplements.

M. Largier explique que le Conservatoire Botanique avait accepté d'être associé au projet sans être partie intégrante (bénéficiaire), c'est à dire qu'ils ne veulent pas servir de simple caution. Cette décision était liée au fait que les échanges arrivaient un peu tard et que le volet environnemental ne semblait pas avoir été suffisamment développé.

Il ajoute qu'il faudra faire attention à plusieurs enjeux : impacts par rapport à la biodiversité, sur les zones de transition et interstitielles, traversées par de nouveaux tronçons de desserte par exemple ; ou sur les peuplements spontanés qui pourraient faire l'objet d'interventions.

M. Largier mentionne aussi les enjeux paysagers, pour lesquels des facteurs sociologiques seront à prendre en compte.

M. Sanguinet attire l'attention sur le fait que la population qui revendique est souvent minoritaire et qu'il ne faut pas surestimer l'opposition engendrée par l'exploitation forestière, en créant un faux problème.

Par rapport aux interventions dans le Parc National, M. Rollet indique que les coupes peuvent être autorisées en zone cœur du parc, comme c'est le cas chaque année sur les Pyrénées Atlantiques ; et qu'aucune limitation à l'exploitation n'existe sur la zone d'adhésion.

M. Fonseca ajoute que la plupart de conflits autour des impacts causés peuvent être résolus en faisant un travail de qualité et en expliquant les enjeux avec un effort de pédagogie.

Dans la ligne du débat, M. Forgues évoque la Charte forestière comme exemple de document accepté par l'ensemble de la population, en fixant des orientations pour garantir la multifonctionnalité de la forêt ; il faut respecter ces outils qui préconisent un équilibre écologique et économique dans la gestion.

Mme Sénaffe explique que la position des COFOR est de laisser toujours décider aux élus en prenant compte ces thématiques. A ce sujet, elle trouve important aussi d'informer les propriétaires des risques sylvicoles de l'exploitation en pente, liés à la fragilisation des peuplements suite aux éclaircies en retard

### **Groupes de travail et prochaines réunions**

M. González rappelle les groupes de travail déjà préconfigurés et les prochains rendez-vous (voir tableau et diaporama). Une réunion du comité technique sera organisée fin février, et puis bimensuellement.

Le prochain COPIL sera organisé en janvier 2018.

### **Questions diverses**

Par rapport aux contraintes administratives liées à la mise en gestion de zones hors sylviculture en forêt publique, M. González et Mme Couret attirent l'attention sur la nécessité de demander les autorisations pertinentes en avance.

Concernant la communication avec les communes, ONF et COFOR proposeront des séances de formation pour les propriétaires selon le programme de coupes en pente. M Fonseca rappelle que les machines seront livrées

la première semaine d'avril et qu'après 2 ou 3 semaines de mise en fonctionnement, un rendement de croisière est prévu en mai.

Avant la fin de la réunion, M Sanguinet exprime son inquiétude par rapport à la problématique qui remet en question les investissements liés à la production de bois-énergie. Il explique qu'actuellement, tous les besoins des centres de consommation sont couverts et que les fournisseurs trouvent de difficultés énormes pour commercialiser les volumes ; il cite comme exemple la société OBC qui a été mise en liquidation.

M. Sanguinet signale que le problème majeur n'est pas la réalisation du programme mais la justification des volumes de bois estimés ; l'écoulement des bois selon les débouchés sera bien sûr soumis à la situation du marché.

M. Bardou est conscient de la problématique, qui a été communiquée et remontée au sein de l'ADEME ; ce n'est pas leur souhait d'avoir des pénalisations, d'où la possibilité de réaliser des avenants aux contrats en précisant les engagements, par exemple avec des prorogations concernant la réalisation des objectifs.

Concernant l'évolution du scénario de consommation, M Maumus annonce l'avancement des projets promus par le SDE ; depuis la prise de compétence sur les réseaux de chaleur en 2014, 6 études de faisabilité ont été réalisés en 2016 et 2 en plus sont en train d'être lancés. Le syndicat a répondu à l'appel à projets ADEME pour des contrats de développement patrimonial avec les projets de réseaux de Castelnau-Magnoac, Saint-Lary – Soulan, Séméac et Luz – St. Sauveur. Ces projets avec une mise en service en 2018 vont consommer de l'ordre de 2 000 T/an.

M. Sanguinet souhaite que ce type de projets territoriaux se développe et regrette que Biolacq, le principal centre de consommation pour le sud-ouest, n'ait pas fonctionné suffisamment comme dynamiseur du marché.

M. Plano rappelle le lancement d'un AMI par l'association Bois d'Occitanie pour faire émerger des initiatives industrielles autour de l'utilisation du bois.

En remerciant les participants et en attendant leur mobilisation et l'avancement rapide sur les actions prévues, la séance est levée.

---

Ce compte rendu ainsi que les documents présentés lors de la réunion sont accessibles sur le site web du PLVG <http://www.valleesdesgaves.com/gp/Projet-PyC-En-Bois/208>